



JOURNAL de
l'ASSOCIATION
MEUSIENNE des
CHASSEURS de
GRAND
GIBIER

Juillet 2023 - N°65

Le mot du Président,

Chers Amies, chers Amis,

Depuis de nombreuses années, l'Association Meusienne des Chasseurs de Grand Gibier travaille au bénéfice de la chasse en étant précurseur dans de nombreux domaines tels que la sécurité, la gestion quantitative et qualitative des espèces, le développement d'une éthique dans tous les domaines de l'action de chasse, la connaissance des milieux, la sélection des espèces et leur maintien dans un équilibre soigneusement élaboré.

Je me propose d'en rappeler les principales actions depuis sa création. En effet l'Association Meusienne des Chasseurs de Grand Gibier a une longue histoire de réalisations importantes dans la gestion de la grande faune et de la sécurité à la chasse en général. Depuis sa création en 1981, l'association a été précurseur dans la conception de la gestion qualitative du chevreuil et du tir qualitatif du sanglier. Elle a également créé des outils tels que la fiche de comptage et l'angle de tir par rapport au voisin. L'association a également

réalisé des plaquettes importantes sur la sécurité à la chasse et sur le sanglier. Elle a également œuvré pour la préservation des cerfs meusiens

et a formé de nombreux chasseurs au brevet grand gibier.

Les travaux de l'association ont eu un impact significatif sur la chasse d'aujourd'hui et ont été reconnus au niveau national et européen.



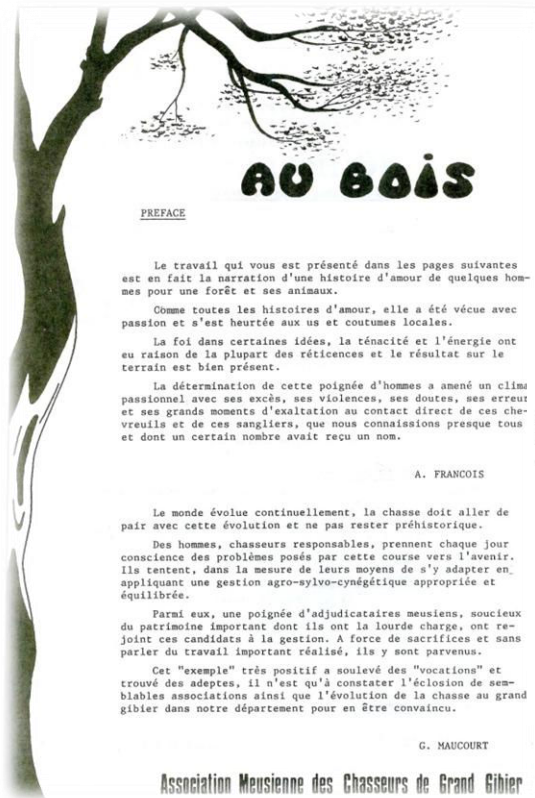
Sylvain BECK

Un peu plus en détails :



« L'Association

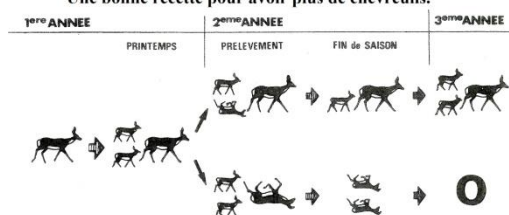
Meusienne de Chasseur de Grand Gibier a été créée le 27 février 1981 par le président Jean François Renard et le vice-président Alain François. La même année, le premier journal "Au Bois" a été créé.



Toujours en 1981, la gestion qualitative du chevreuil a été conçue par Alain François et illustré par les dessins de Germain Maucourt.

Le QUALITATIF:

Une bonne recette pour avoir plus de chevreuils.

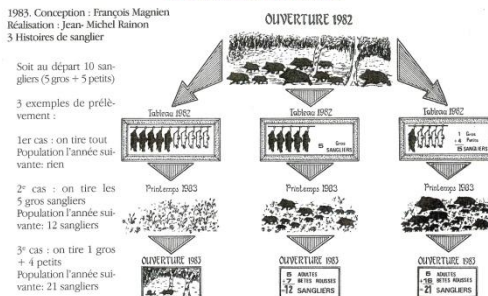


En 1982, la première fiche de comptage a été réalisée aussi par Germain Maucourt, ainsi que l'élargissement des sommières.



Les premières journées régionales « chasse pêche nature » à Sommedieu ont eu lieu les 17 et 18 septembre 1983 et renouvelées en 1984 les 15 et 16 septembre avec un énorme succès à retentissement national et la participation des sonneurs de trompe du rallye du Val d'Ornain dirigé par Jacques Oudot.

Le tir qualitatif du sanglier



Le sanglier

1984. Conception : Alain François - Réalisation par M. Arnould

Ce que l'on ne doit plus croire



Ce que l'on doit toujours croire



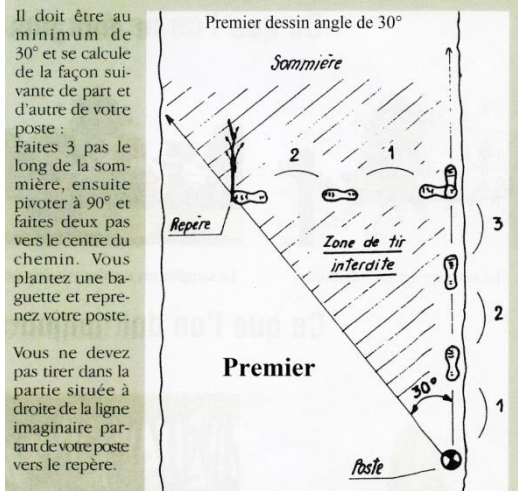
En 1983, François Magnien a conçu le premier tableau pédagogique sur le tir qualitatif du sanglier.

En 1984, la plaquette "Le Sanglier" a été conçue par le docteur Alain François et réalisée et dessinée par M. Arnould.

En 1986, le premier Stage pratique grand gibier a été organisé, ainsi que la conception de l'angle de tir par rapport au voisin.

L'angle de tir par rapport à son voisin

1986. Conception : Jean Roger - Réalisation : Germain Maucourt



Voici l'histoire de l'angle de 30° : Jean Roger communique un jour à Alain François l'idée d'un angle de tir minimum de sécurité vis-à-vis de son voisin de chasse. Nos trois amis, Alain François, Jean Roger et Germain Maucourt se sont réunis sur le terrain et après plusieurs heures de propositions, de mesures, et de simulations, ils se sont mis d'accord pour un angle de 30° permettant un maximum de sécurité. L'angle de 30° a été dessiné par Germain sur la table de cuisine d'Alain à Bussy la Côte. Le dessin original n'a pas changé depuis sa création et il est officiellement reconnu en cas d'accident.

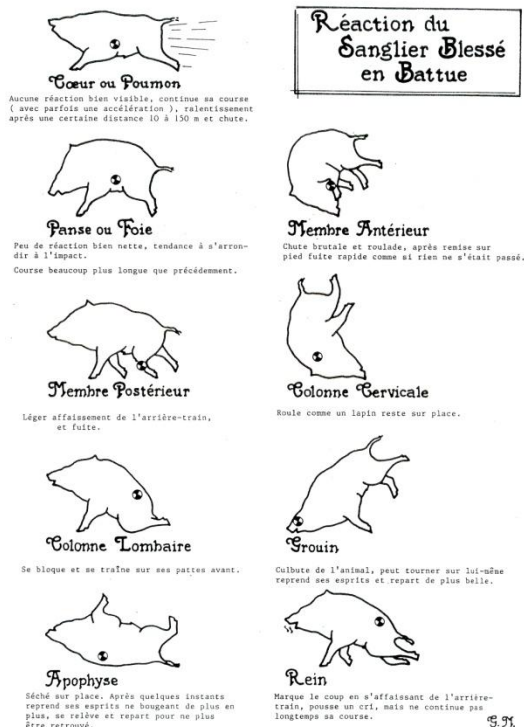


1986. Le ministre de l'Environnement remet le diplôme de Honneur Laurent Perrier de la chasse.

Egalement en 1986, le ministre de l'Environnement a remis le diplôme du 1^{er} prix des Honneurs Laurent Perrier de la chasse au docteur Alain François pour la gestion du chevreuil et du sanglier.

Réaction du sanglier blessé en battue

1988. Conception : Alain François - Réalisation : Germain Maucourt



En 1988 la première plaquette illustrant la réaction du sanglier tiré en battue a été conçue par le docteur Alain François et réalisée par Germain Maucourt.

En 1990, le premier palmarès de l'examen blanc à l'issue du Stage Grand Gibier a été généré ; ce qui fut l'ébauche du Brevet Grand Gibier.



Et c'est en 1991 le 1^{er} septembre, que le premier Brevet Grand Gibier National a vu le jour à Verdun dans la Meuse.

En 1992, l'Association pour la préservation des cerfs meusiens a été créée par le

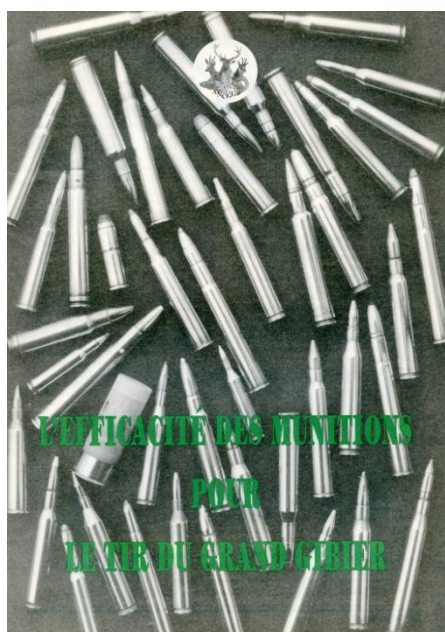
docteur Alain François et Jean Roger.

LA SÉCURITÉ À LA CHASSE



En 1994, l'affiche "La Sécurité à la Chasse" conçue par le docteur Alain François et réalisée par Philippe Delestre.

Aussi en 1994, sur l'archipel des Kerguelen, une expédition composée de deux spécialistes meusiens a participé à la première mission scientifique et cynégétique pour réaliser des prélèvements significatifs par la chasse (de mouflon de Corse). Actuellement tous les mouflons ont été exterminés.



En 1998, l'efficacité des munitions pour le tir du grand

gibier a été étudiée à l'échelon national par Jean Roger imminent balisticien.

En mai 1998, des journées de formation pour la pratique de la chasse individuelle du chevreuil et du sanglier ont été organisées à Verdun par le docteur Alain François et moi-même.

1^{er} BGG belge



Et tout ce territoire par une photographie du groupe (le premier BGG belge)



En 1999, la première session du Brevet Grand Gibier belge a été organisée à Meix devant Virton par le docteur Fernand Vandenput, François Maire sous l'impulsion de Christian Mahaut.

En 2000, le docteur Alain François est devenu président de l'ANCGG et président de l'AFMT en 2005.

En 2001 l'AMCGG a organisé les journées nationales de l'ANCGG au château des Monthairons.

De 2007 à 2017, j'ai été responsable national du Brevet Grand Gibier, et entrepris l'informatisation et la numérisation de l'ensemble des documents relatifs à l'organisation générale de l'examen.



Enfin il ne faut pas oublier Matthieu Thiery pour ses travaux et collaboration à l'AFMT par la création des fiches de cotation informatisées et le contrôle de toutes les cotations nationales.



Pour cette saison 2022-2023 beaucoup d'entre vous ont dû modifier leurs modes opératoires afin d'essayer d'atteindre leurs objectifs malgré les contraintes d'agrainage dissuasif et le prolongement de la chasse du sanglier au mois de mars. Quoiqu'il en soit, les tableaux et les taux de réalisation ont été satisfaisants, d'après les chiffres communiqués par la FDC 55 lors de son assemblée générale le 1er avril 2023 que vous pouvez consulter sur le compte-rendu de notre AG du 15 avril.

Les populations de grand gibier sont en bonne santé avec une progression exponentielle des grands cervidés, dépassant 1300 animaux maintenant. Certains habitats sont déjà saturés, ce qui souligne la nécessité de prélever davantage de biches et bichettes. Le taux de prélèvement pour ces femelles est seulement d'environ 60%, expliquant cette croissance importante. Les chasseurs sont réticents à prélever ces femelles reproductrices, préférant tirer les mâles adultes. Le taux de prélèvement pour ces derniers est d'environ 80%, mais les pertes en dehors de la chasse sont plus élevées pour les mâles que pour les femelles.

Il est nécessaire d'engager un dialogue et de convaincre les chasseurs de prélever davantage de femelles et de jeunes animaux. Certains chasseurs ont déjà fourni des efforts ces trois dernières années, ce qui a contribué à réduire significativement les populations de sangliers et les dégâts aux surfaces agricoles. Nous félicitons et encourageons ces actions. Cependant, les effectifs restent encore trop importants dans certains secteurs, malgré une diminution générale.

Certains chasseurs ont fait preuve d'un effort remarquable au cours des dernières années, ce qui a considérablement réduit les populations de sangliers et limité les dégâts aux surfaces agricoles. Nous sommes reconnaissants et encourageons leur action. Cependant, il est regrettable que les effectifs restent encore trop élevés dans certaines zones, bien qu'ils aient diminué.

Il est impératif de pratiquer assidûment le tir d'été afin de protéger les cultures,

Là aussi il faut se mobiliser davantage. Notre fédération propose toujours des incitations financières attractives pour nous encourager à le faire.



Les gestionnaires sont préoccupés par la diminution continue du chevreuil dans certains secteurs. Cette année, environ 8855 animaux ont été prélevés, soit encore une diminution par rapport à l'année

précédente. Au cours des dix dernières années, près d'un tiers de la population de chevreuils a été prélevé en moins. Cette baisse de 30 % peut être due à des printemps très secs, à une saison précoce qui perturbe la végétation, de moins en moins adaptée aux naissances, ainsi qu'au stress causé par les perturbations des autres utilisateurs de la nature.

La reproduction cette année semble plus favorable grâce à une météo plus propice.

Lors de notre dernier Conseil d'Administration, nous avons prédéfini la date de notre prochaine A.G. qui se déroulera le 13 avril 2024 sur le site de Chevert. Vous pouvez déjà noter cette date sur vos agendas.



N'oubliez pas de profiter de l'intersaison pour faire évaluer les trophées de chasse obtenus lors des battues et des tirs estivaux. Chaque année, nous découvrons des spécimens magnifiques. Parlez-en à votre entourage, vous connaissez sûrement des trophées intéressants. Même s'ils ne sont pas exceptionnels, il est toujours valorisant de les faire évaluer. Dans le dernier numéro de Grande Faune, vous pourrez lire la position très favorable voire excellente de notre département dans ce domaine.

Prochainement vous trouverez dans ce journal quelques beaux trophées meusiens, témoignant du fort potentiel de notre département.

Enfin, je tiens à souligner les excellentes relations que nous avons établies avec la nouvelle équipe dirigeante de la F.D.C. Nous avons eu plusieurs rencontres constructives et porteuses d'avenir avec le Président Hervé VUILLAUME et le Directeur Joël BATTAGLIA.

Je vous souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une excellente saison cynégétique 2023-2024. Portez-vous bien et prenez soin de vous et des vôtres!

Votre président,
Christian MAHAUT

Michel THOMAS
président de la FDC55 nous
a quittés dans sa 77^{ème} année
ce 22 mars 2023.



Arrivé en Meuse en tant que maître d'EPS à Bar-le-Duc en 1967, puis professeur au lycée Poincaré en 1969, Michel s'est beaucoup investi dans le sport de haut niveau et a permis à beaucoup de jeunes sportifs du Grand-Est d'obtenir de nombreux titres de champions de France.

Chasseur depuis sa plus tendre enfance dans les plaines de l'Aube, une passion transmise par ses grands-parents, Michel a toujours été très investi dans le monde cynégétique en général et

particulièrement pour le grand gibier qu'il a toujours défendu avec conviction.

Tout en étant administrateur de notre association dès ses débuts, il est élu administrateur de la Fédération Départementale de la Chasse en Meuse en 1982, puis président de 1994 jusqu'au printemps 2020. Il a également assuré les fonctions de secrétaire et vice-président national.

Fidèle membre de l'AMCGG, il était aussi titulaire du Brevet Grand Gibier en l'an 2000, ce qui a fait de lui, l'un des rares présidents de FDC en France à être breveté OR, ce dont il était très fier.

L'AMCGG a toujours pu compter sur lui pour défendre les intérêts du grand gibier en nous associant aux différentes enquêtes et demandes d'avis concernant le grand gibier.

A sa famille et ses amis proches, l'AMCGG présente ses très vives et sincères condoléances.

Je suis certain que de très nombreux chasseurs meusiens et autres garderont toujours une pensée émue pour notre ami Michel qui est parti rejoindre Saint-Hubert. Qu'il repose en paix et qu'il continue à veiller sur nous. CM

Serge SALME
passionné et fidèle adhérent
nous a quittés en ce début
d'année. Ses amis Jean-Paul
Adnet et Philippe Léonet
nous remémorent sa vie.



C'est avec stupeur et émotion que nous avons appris la disparition subite de Serge SALME le 18 mai 2023 à l'âge de 70 ans. Ami fidèle en toute circonstance et chasseur passionné et de grande sagesse, Serge était toujours prêt à rendre service et donner de bons conseils pour la bonne gestion, aider pour les charges de bois, agrainage chaque fois qu'il le pouvait, recevoir et inscrire toutes personnes assistantes aux journées, ainsi que chez lui, accueil et festivités de bon voisinage. Actionnaire et chef de ligne depuis des décennies, il avait acquis le brevet grand gibier dont il était très fier et savait partager ses connaissances. Bon vivant et toujours de bonne humeur. Tous ses amis garderont de lui un excellent souvenir, ses camarades de chasse de Berthelévillle ne l'oublieront jamais.

A sa famille et à ses proches, l'AMCGG présente ses très sincères condoléances.

Je suis certain que de nombreux chasseurs du sud-meusien et autres garderont toujours une pensée émue pour notre ami Serge qui est parti rejoindre Saint-Hubert. CM

Journée de
sensibilisation à
l'équilibre forêt-gibier à
Ville en Woëvre,

L'équilibre Forêt-Gibier ou en terme plus technique "l'équilibre sylvo-cynégétique" est au cœur des discussions depuis plusieurs années. Si la problématique dégâts de sangliers fait couler beaucoup d'encre et présente un aspect financier certain, celle des dégâts causés par les grands cervidés et chevreuils est plus difficile à aborder car son aspect financier n'est pas indemnisé directement et plus difficilement chiffrable.



L'AMCGG à donc organisé une nouvelle session de sensibilisation aux dégâts de gibier et aux différentes solutions à mettre en œuvre pour parvenir à résoudre cette difficulté.

Samedi 25 mars 2023, une trentaine de participants se sont retrouvés au rendez-vous de chasse de la société de chasse « Le Rembucher » à Ville en Woëvre. De nombreux chasseurs, le responsable ONF du territoire, mais aussi quelques non-chasseurs, ont pu découvrir le matin en salle et l'après-midi sur le terrain les différents aspects qui permettent d'évaluer l'impact des dégâts ainsi que certaines méthodes permettant de limiter ces derniers.

L'intervention à débuté par une présentation de la législation et des obligations des propriétaires forestiers. La démarche permettant d'atteindre cet équilibre a ensuite été développée en commençant par les dégâts.

- Les dégâts imputables aux cervidés et aux chevreuils se divisent en trois catégories : l'abroustissement, l'écorçage et le frottis.

- L'abroustissement est un dégât alimentaire. C'est la consommation des végétaux par les animaux. Bien qu'il ait lieu toute l'année, certaines périodes sont plus sensibles que d'autres car la végétation est plus vulnérable, c'est notamment le cas à la fin de l'hiver et au début du printemps. La végétation ne

poussant pas en hiver, les stocks de nourriture se raréfient et les premiers bourgeons qui se

développent sont une nourriture bien venue pour les animaux. Lorsque le bourgeon est consommé, sa disparition impacte le développement de l'arbre, ralentit sa croissance et entraîne des frais supplémentaires de taille, pour le propriétaire forestier.

Une fois que la végétation s'est développée complètement, les animaux adaptent leur consommation à leur bol alimentaire, qui, dans le cas des grands cervidés, se compose à 60% d'herbe, donc avec moins d'impact pour la forêt. L'abroustissement est donc un dégât important qui peut entraîner des conséquences financières lourdes pour un propriétaire. L'abroustissement concerne toutes les essences forestières même si certaines sont préférées par le gibier. Les arbres seront sauvés une fois qu'ils auront dépassé la hauteur de la dent du gibier.



Abroustissement sur pin

- L'écorçage est un dégât comportemental. Il est très fréquent en fin d'hiver et au printemps, comme l'abroustissement, mais pour des raisons de complément alimentaire ou de stress lié à la pression de chasse ou au dérangement. Si l'abroustissement se fait sur les bourgeons, l'écorçage a lieu sur le tronc. Les plaies réalisées sont des sources d'entrées de champignons ou d'insectes qui détérioreront le bois et lui feront perdre de sa valeur. L'écorçage concerne principalement les essences à écorces fines. Elles peuvent être écorcées tout au long de leur vie.



Ecorçage d'hiver sur épicéas

- Le frottis est lui aussi un dégât comportemental, fait par les mâles uniquement, à plusieurs périodes de l'année. Au rut, à la perte ou au refait de leur ramure, par simple jeu ou pour s'entraîner, les mâles, en frottant leur bois sur les arbres, vont détériorer l'écorce et blesser l'arbre parfois jusqu'à sa perte totale. Si le frottis du chevreuil se fait sur des bois généralement inférieurs à 2cm de diamètre, celui du cerf peut parfois aller bien au-delà. Certaines essences peuvent être frottées alors que le bois a dépassé les 30cm de diamètre.



Frottis sur tilleul

La mesure des dégâts se fait à l'aide de fiches de relevés qui permettent de donner un résultat objectif de la situation. Suivant le taux de dégâts, la situation devra soit être simplement prise en compte pour ne pas évoluer vers un état plus critique, soit trouver une solution rapide pour rétablir cet équilibre, soit mettre immédiatement en œuvre des moyens importants pour revenir le plus rapidement possible à une situation supportable.

L'interprétation des résultats



Inférieur à 15 %, hors essences plantées « un pour un », tout va bien, ce sont des taux de pression sur les arbres acceptables

Entre 15 % et 25 %, l'aggravation est probable, il faut organiser la réaction

Supérieur à 25 %, l'investissement est en péril, il faut agir rapidement

Si le peuplement inventorié est dans l'orange ou le rouge, il faut analyser les causes du déséquilibre

Après cette présentation, les éléments de prévention ou de lutte ont été abordés. Si la question des protections a rapidement été brossée, celle des aménagements sylvicoles et cynégétiques a suscité plus d'intérêts. Les prés bois, surlargeur de routes forestières et chemins ou lignes de chasse, les cloisonnements sylvicoles, les méthodes de gestions forestières alternatives aux

coupes à blanc, la mise en place de fruitiers sont autant de thèmes qui ont permis des discussions et échanges qui se sont prolongés l'après-midi sur le terrain. Ces aménagements sont plus durables dans le temps, intéressants pour le chasseur et le forestier et leur coût peut être partagé.

Cette thématique des aménagements peut être l'occasion pour le chasseur et le forestier de se retrouver et de discuter. Cette phase de discussion est primordiale dans la compréhension des attentes de chacun. Lors de ces discussions les difficultés des uns et des autres peuvent être abordées et ainsi trouver un terrain d'entente, un consensus, qui permettra à chacun de pérenniser son activité sans que ce soit au détriment de l'autre.

La fin de la présentation a abordé les Indices de Changements Écologiques ainsi que l'établissement des plans de chasse. Ces différents éléments ont montré que le dialogue et les échanges entre les

différentes administrations, les chasseurs et les forestiers sont indispensables et encore trop souvent insuffisantes pour permettre de trouver des solutions à ce problème.

Les discussions se sont poursuivies durant le repas très apprécié de tous et partagé en commun dans une ambiance chaleureuse.

L'après-midi s'est déroulée en forêt de Ville en

Woëvre, sous une alternance de giboulées et d'éclaircies, heureusement plus nombreuses. Les différents arrêts ont permis de voir plus concrètement les dégâts de gibier et de poursuivre les échanges sur les aménagements forestiers ou cynégétiques.



Olivier Fouéré

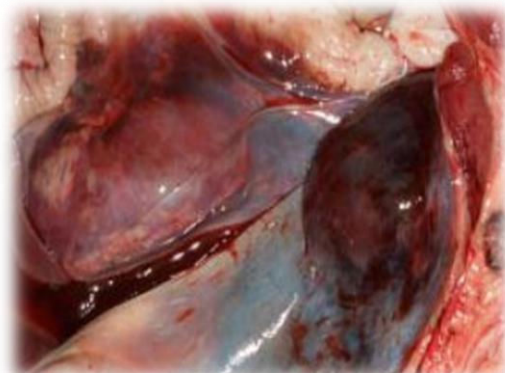
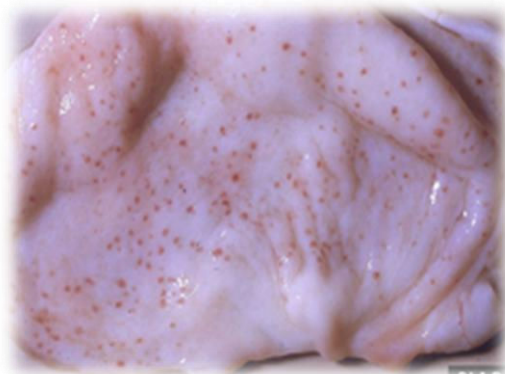
Peste Porcine Africaine en Europe, OÙ EN EST-ON ?

Rappels sur la « PPA »

La peste porcine africaine est une maladie très contagieuse, virale. Cette maladie n'est pas une zoonose. Elle ne touche que les suidés (cochons et sangliers), mais elle peut provoquer une morbidité et une mortalité proches de 100 %.

Les symptômes sont les mêmes que ceux provoqués par la peste porcine classique (PPC), bien que cette dernière maladie

soit due à un virus très différent : atteinte générale fébrile, symptômes oculaires, cutanés, digestifs, respiratoires et nerveux diversement associés. La PPA provoque une mortalité élevée en une dizaine de jours. Dans certaines formes chroniques pourtant, l'évolution peut durer 2 à 15 mois vers la cachexie et la mort. Les lésions sont hémorragiques, souvent accompagnées d'une splénomégalie (rate hypertrophiée) et d'un œdème de la paroi de la vésicule biliaire.



Source des photos : https://fr.wikipedia.org/wiki/Peste_porcine_africaine

Le virus est très résistant : il survit plusieurs mois dans le milieu extérieur et dans

les produits d'origine animale, tels que jambon fumé.

La maladie progresse, d'une part, de façon naturelle en « tâche d'huile » au sein de la population de sangliers, d'autre part, par sauts de plusieurs centaines de km, liés à l'activité humaine.

Il n'existe pas de vaccin ni de traitement. Des essais de vaccins sont en cours, mais il faudra encore du temps avant qu'ils soient, d'une part, mis au point techniquement, d'autre part, autorisés pour vacciner contre une maladie strictement réglementée par l'Europe (règlement délégué (UE) 2020/687 de la Commission du 17 décembre 2019 si vous avez le temps et l'envie de lire ; c'est assez indigeste...). En effet, la PPA, qui était un danger sanitaire de 1ère catégorie, est devenue classée A par la Loi Européenne Santé Animale de 2016.

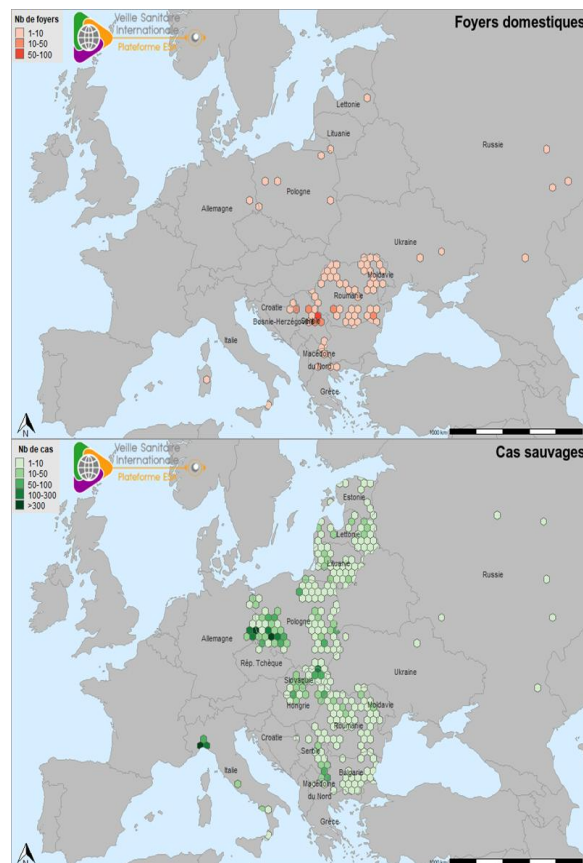
Quelle est la situation dans le monde ?

L'épisode en Belgique a largement impacté la France, entre septembre 2018 et décembre 2020, date de recouvrement du statut Officiellement Indemne de la Belgique. Les efforts colossaux que vous avez tous fournis ont porté leurs fruits : pose d'une grande paroi en grillage et interdiction d'accès à la zone contaminée pour l'ensemble des activités (chasse, exploitation forestière, ...) pour stopper la progression du virus, élimination de la quasi totalité des sangliers vivants dans l'enceinte, pour empêcher le virus de se multiplier sur les animaux hôtes.

L'Allemagne, touchée depuis septembre 2020, cumule 684 sangliers infectés et un cas en élevage de cochons, rien que pour la période depuis le 1er janvier 2023.

L'Italie, infectée depuis janvier 2022, cumule 698 cas de sangliers et 4 cas en élevages, pour cette même période. D'après les analyses génétiques réalisées par l'ISZ Teramo, les souches isolées en Italie du Nord (Piémont) et en Italie centrale (Latium) sont différentes, liées à des introductions de sources différentes.

Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage



(bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/01/2023 et le 09/07/2023 (source : Commission européenne ADIS le 10/07/2023 et WAHIS-OMSA le 30/06/2023).

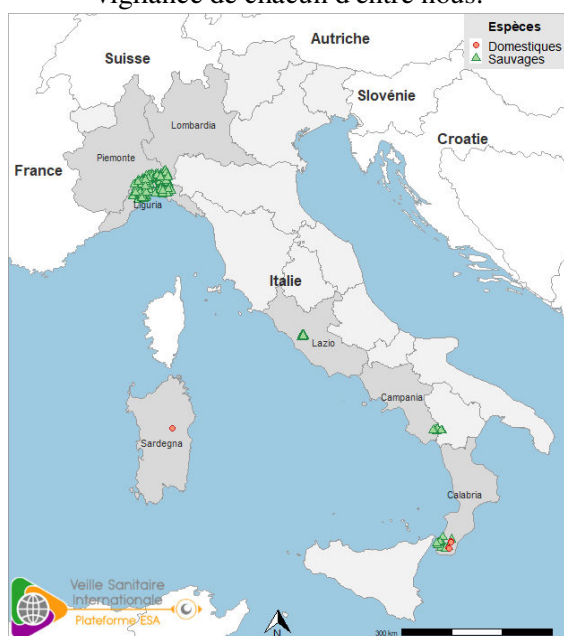
Le suivi des déclarations de PPA en Italie continentale est disponible sur le site <https://www.izsplv.it/it/notizie/308-pestesuina-africana.html> et sur <https://storymaps.arcgis.com/stories/7f16f51731654a4ea7ec54d6bc1f90d4>.

Des cas ont été identifiés au delà du 2ème rideau de clôtures et de la zone de restriction.

La maladie est enzootique en Sardaigne depuis 1978, date de l'introduction d'une souche particulière de PPA. La Sardaigne est donc comptée à part du reste de l'Italie.

Allemagne et Italie continuent à avoir de nouveaux cas, ce qui montre que la situation n'y est pas maîtrisée, tout comme en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Roumanie, en Serbie et en Slovaquie.

La France est indemne, aucun cas n'a été identifié ni en élevage ni dans la faune sauvage. Pourtant, la situation reste préoccupante et nécessite la vigilance de chacun d'entre nous.



Cas et foyers de PPA entre le 01/07/2022 et le 09/07/2023, génotype II en Italie continentale et I en Sardaigne, et au cours des quatre dernières semaines (12/06 au 09/07/2023)

(Source : Commission européenne ADIS le 10/07/2023).

Conclusion : A chaque sanglier suspect, il convient d'appeler le réseau SAGIR (FDC ou OFB) qui organisera l'envoi du prélèvement vers le laboratoire de Strasbourg pour recherches simultanées de la PPC et de la PPA (puisque les lésions sont les mêmes).

Pour en savoir plus :

<https://www.plateforme-esa.fr/pestes-porcines-bilans-et-resultats-sanitaires-de-la-PPA>.

Marie-Eve TERRIER
docteur vétérinaire

BGG 2023, 100% de réussite !

C'est à Yves COQUILLOT, membre très actif de l'ANCGG dès 1977 que fut dédiée la formation 2023 du Brevet Grand Gibier. Yves, élu au conseil d'administration en 1984, devient Secrétaire Général entre 1990 et 2000 sous la présidence d'André Jacques Hettier de Boislambert, puis Vice-président de 2000 jusqu'à son décès le 14 Septembre 2007.

Engagé pleinement pendant 30 ans, Il était au courant de tous les dossiers. Ses connaissances, sa rigueur, son sens de l'organisation en avaient fait un gestionnaire et un conseiller apprécié et écouté. Il était le bras armé de tous les présidents nationaux et rien ne lui échappait sur le plan administratif et réglementaire.

Par son enthousiasme, sa fidélité et sa compétence, il a été le co-gardien du temple dans l'éthique et la mémoire de l'ANCGG. Trop tôt disparu dans sa soixante et unième année, Yves COQUILLOT a également rédigé plus de 80 articles sur des sujets très variés pour notre revue Grande Faune.

Il a toujours donné l'exemple de l'esprit associatif le plus exigeant, et a su transmettre par son caractère très généreux, ses convictions avec une énergie sans pareille. Yves COQUILLOT fût et restera toujours un exemple pour nous tous.

Cette année, dix candidates et candidats se sont

inscrits au brevet. Cette promotion était composée de 1 femme ayant réussi l'épreuve théorique et qui repassait l'épreuve de tir, 9 hommes dont 1 jeune permis, 2 chasseurs de moins de 25 ans, 2 chasseurs confirmés, 3 archers et 1 repassant l'épreuve théorique.



Tous ces candidats se préparèrent à subir les épreuves du Brevet, après avoir assisté aux cours théoriques chaque quinzaine de mars à juin 2023, le vendredi soir et la journée du samedi, au centre de la FDC55 à Chevert. Ces soirées et journées très conviviales étaient agrémentées d'un petit casse-croûte préparé sur place par Jacqueline et Frédérique. Les épreuves se sont déroulées le samedi matin pour le tir et le 11 juin 2023 pour le contrôle théorique, sur le site de la Fédération des Chasseurs à Chevert. Merci à la Fédération des Chasseurs de la Meuse pour les équipements de Chevert.



Après la présentation et les recommandations du Président de l'A.M.C.G.G. Christian MAHAUT, sous la surveillance intransigeante d'administrateurs bénévoles, l'examen se déroula sans problème.

À l'issue des corrections, le verdict tomba : l'ensemble des candidats (e) furent récompensés par une médaille Or ou Argent. Soit 100% de réussite.



Les félicitations à chacun(e), le major de cette 31^{ème} promotion est Gérard CLERC avec un score de 163,5 points sur 180 (43/50 au tir, 95,5/100 et 25/30 à la partie théorique). Le président de jury Alain FRANÇOIS récompensa le major, par un ouvrage sur la chasse.



Le Président Christian MAHAUT tint en quelques mots à exprimer sa satisfaction et sa reconnaissance aux différents intervenants au cours de ces quatre mois, ainsi qu'au sérieux des candidats qui ont affronté ce Brevet avec détermination et désir de bien faire. Il termina avec cette maxime : « Vous nous avez rappelé ce que l'on avait oublié et vous nous avez appris ce que l'on ignorait »



Un vin d'honneur mérité clôtura cette mémorable journée.

CM AMCGG

**Lu pour vous,
Par Michel
CAQUARD**



**Le sel c'est l'essentiel
- (Le Chasseur Français par
Claude Rossignol)**



L'apport de sel sur un territoire constitue un grand classique des aménagements cynégétiques, notamment pour

fidéliser le grand gibier (surtout en novembre).

La solution la plus simple demeure d'utiliser un bloc à lécher pour le bétail domestique. Mieux vaut choisir une pierre blanche de petite taille et non complémentée dont le sel pur en fait un allié de choix en terme d'efficacité.

Comme le gibier aime tout autant lécher la saumure dissoute par la pluie qui s'en écoule que le bloc lui-même, on peut le déposer sur une souche (prévoir un pieu en bois ou en fer pour le maintenir).

Une bonne astuce consiste à épandre régulièrement du gros sel de cuisine ou de salaison sur des pierres plates qui peu à peu s'en imprègnent.

Le jardinier de la forêt ? (Connaissance de la chasse – du journal Wild and Hund)



Chevreuil et cerf sont souvent décriés par le sylviculteur. Mais celui-ci connaît-il le rôle d'aménageur forestier que peut avoir le grand gibier ?

La théorie répandue veut que la forêt se meure sous l'effet de la pression des grands ongulés ruminants sauvages. C'est en fait l'inverse que démontrent diverses études scientifiques dans plusieurs pays d'Europe.

Quelques phrases :

- Le grand mammifère consomme certes, mais il ouvre la forêt et il fertilise le sol aussi.

- Grand gibier mais aussi et surtout maladies, insectes, rongeurs feront disparaître cette faune. N'accablons pas le premier.

- Il n'y a pas de lien direct entre densité des ongulés, régénération et biodiversité.

- Contrairement aux idées reçues, les grands herbivores augmentent la biodiversité.

- Les ongulés empêchent l'éradication de certaines espèces végétales. En consommant le lierre, la ronce voire le gui sur les branches basses ou tombées au sol, le chevreuil s'affiche comme un utile jardinier.

Conclusion : même et surtout dans les forêts d'exploitation

En forêt comme en paysage ouvert, les ongulés ruminants jouent un rôle déterminant dans le maintien de la biodiversité à une époque de fort appauvrissement des espèces animales et végétales.

Pour qui s'inquiète de la régression galopante de la biodiversité, le premier devoir de protection de la nature est d'assurer des aires de survie des espèces, y compris dans les forêts d'exploitation.

Actions chasse :

Chasse côtes de Meuse sur deux lots pour 1200ha, cherche actionnaires postés.

Loge spacieuse, gibier partagé, affût et bonne ambiance.

Attributions 2022/2023 14 cervidés, 100 sangliers, 45 chevreuils. **Action 900€.** Contact **Pascal HENRY** Tél : 06 10 49 83 33

Les photos de notre AGO du 15 avril 2023,



La tribune



La salle



La boutique



Les intervenants



Récompense et Cooptation



Bon appétit

À la boutique de l'association,

Chez **Frédérique BECK-MARTIN** chargée de la boutique. ☎ : 07 82 33 72 79

Nouveau,

Bouteille isotherme,

En acier inoxydable, capacité 500ml, avec logo AMCGG.



Garde aussi bien le froid que le chaud. Idéale pour vos sorties chasse ou nature.
En vente à la boutique **25€**

Gilet Deerhunter

sans manche, matelassé de grande qualité avec le nouveau logo AMCGG brodé.

En vente à la boutique **65 €**

« Comment mieux valoriser sa venaison »

Cet ouvrage de P. ZACHARIE et E. MERTZ est indispensable pour terminer l'acte de chasse.
En vente à la boutique **20 €**

« Le Grand Gibier »

Cet ouvrage de référence vient d'être réédité aux éditions du Gerfaut.

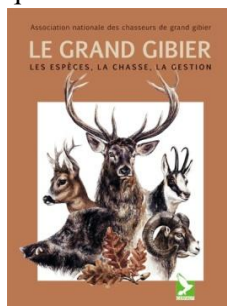
Il compte 44 pages supplémentaires. Les contenus ont largement été revisités : les auteurs ont intégré les résultats des dernières recherches menées sur la grande faune. L'iconographie a été enrichie. Un livre-outil unique.

En vente à la boutique **42 €**

Toujours disponible,

Les têtes bizarres du Cerf

Alain François signe ce deuxième livre original et novateur sur les têtes bizarres du cerf. 750 clichés de trophées et animaux vivants expliqués. Vous trouverez



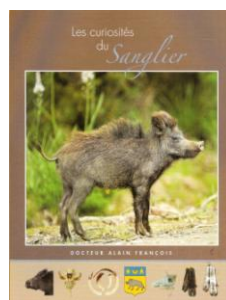
la réponse à certaines de vos questions :

En vente à la boutique **45€**

Les curiosités du Sanglier

Alain François signe son troisième ouvrage de 150 pages avec plus de 650 photos sélectionnées pour leur originalité et leur apport technique, elles sont complétées par des textes et commentaires de l'auteur.

En vente à la boutique **50€**



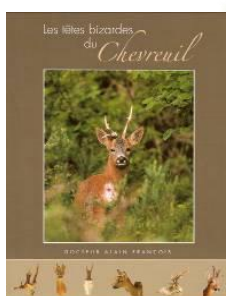
Réédition,

Les têtes bizarres du Chevreuil.

Alain François signe un livre original et novateur sur les têtes bizarres du brocard. 500 clichés de trophées et animaux vivants expliqués de grandes familles et 25 sous-familles de ces têtes atypiques. Un livre-outil unique.

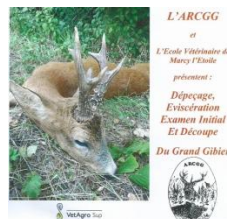
Couverture souple

En vente à la boutique **50 €**



DVD, Dépeçage, éviscération, examen initial et découpe du grand gibier.

En vente à la boutique **20 €**



Tablier de découpe,

En coton plastifié lavable, blanc ou vert, logo ANCGG. Très utile, une idée cadeau ! En vente à la boutique **8 €**



Nos partenaires,

Le Groupe GENERALI



« Votre assureur « CHASSE »

40 /42 Boulevard Poincaré

BP 60049

55001 BAR LE DUC CEDEX

☎ 03.29.79.95.31

✉ margot.minet@grassavoye.com

Votre magasin à Damvillers

Chasse & Nature

« LA GRANGE »

Arlette et Franco MAFFETTONE

Vous y trouverez tout pour vous



équiper en vêtements *Deerhunter, Pro-Hunt, Stagunt, Somlys, Beretta...* en chaussures et bottes *Crispi, Chiruca, Le Chameau, Gatine et Mephisto.* Mais aussi pour vos chiens en gilets et accessoires.

☎ 03 29 85 60 18 ☎ 06 83 82 39 64

✉ a.et.f.maffettone@orange.fr

Crédit photos AMCGG, ANCGG, A. FRANCOIS, D. CAHAGNE, F. JANDIN, O. FOUERE, S.BECK

Notre journal est un document interne de l'AMCGG destiné uniquement à ses adhérents. Aucun article ne peut-être utilisé ou reproduit sans notre accord circonstancié.

Siège social & rédaction :

3, rue Charles Péguy

55100 BELLERAY

☎ : 03 29 84 47 36 ☎ 06 81 27 33 31

E-mail : amcgg@orange.fr

Site : <http://www.ancgg.org/ad55>

N° SIRET : 831 011 978 00010

Adhésion AMCGG : 20 €

Abonnement à Grande Faune

Chasse Gestion : 35 €